

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe à la délibération n° 2026 10 du 31/03/2026

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

En application de l'article L. 2123-20-1 (alinéa 4), il est prévu que la délibération fixant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. Ce tableau comprend la fonction, les prénoms-nom de l'élu et le montant de l'indemnité allouée (taux de l'indice attribué).

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX DE BASE VOTE EN %	MONTANT MENSUEL BRUT
GROS André	1 ^{er} adjoint	11.77 %	483.81
BARROT Marie	2 ^{ème} adjointe	11.77 %	483.81
PIALAT Alain	3 ^{ème} adjoint	11.77 %	483.81
VERGNES Valérie	4 ^{ème} adjointe	11.77 %	483.81

L'indemnité de fonction du maire est fixée de droit à 44.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Maire, François DEPREZ

